

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 9

Artikel: Un moyen de développer l'équitation des sous-officiers et soldats de cavalerie en dehors du service
Autor: Æschlimann, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un moyen de développer l'équitation des sous-officiers et soldats de cavalerie en dehors du service.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour doter nos cavaliers et d'une allure plus souple et d'un sentiment du cheval plus aigu?

Seuls les nombreux concours hippiques suisses incitent chaque année nos soldats et sous-officiers à entraîner d'une manière méthodique leurs chevaux au saut et à la course. Ajoutez-y quelques rares sociétés de dragons existant généralement dans les centres populeux, mais sans liens entre elles, et ayant pour idéal la plupart du temps, de faire de belles sorties le dimanche... et c'est là tout le bilan de ce qui a été tenté en dehors du service pour empêcher de se perdre ou pour développer les qualités de nos dragons formés en trois mois.

Doit-on se contenter de réformer et de développer ce peu qui existe, ou doit-on établir d'emblée de nouvelles institutions?

En multipliant les concours hippiques, en encourageant la formation de nouvelles sociétés de cavalerie, l'on ne fait appel qu'aux meilleurs éléments.

Les hommes de caractère apathique, ceux qui aiment leurs aises, resteront toujours en dehors de tout mouvement, ne participeront jamais à aucun concours hippique, ou à aucun exercice de société. Et il faut bien l'avouer, ces hommes-là représentent plus de la moitié de la cavalerie.

Que mes camarades de langue allemande ou française fassent pendant quelques années une enquête débonnaire dans leurs pelotons. Ils seront effrayés du résultat. Sur trente hommes, deux ou trois pratiquent régulièrement l'art de l'équitation. Une dizaine montent à cheval pendant l'année, les uns par hygiène, les autres par snobisme, mais pas un d'eux en cherchant à se perfectionner ou en s'intéressant à leurs chevaux. Le reste, enfin, a vaguement un peu monté à cheval pendant l'année; d'aucuns un ou deux jours ou dimanche avant la date d'entrée du cours de répétition; enfin trois au moins n'ont pas monté à cheval de toute l'année.

Et cependant ces soldats suivent leurs officiers partout dans le terrain. Ils montrent des qualités d'endurance et d'attachement au devoir que l'on ne saurait assez priser. Mais si l'on veut que l'arme progresse, acquière plus de souplesse, s'adapte toujours mieux aux conditions de plus en plus pénibles pour la cavalerie du combat moderne, il faut changer cet état de choses. Et cela ne sera possible, comme le colonel-divisionnaire Wildbolz l'a indiqué, qu'en s'inspirant de sentiments suisses, d'idées suisses, en restant nous-mêmes.

Il me semble qu'un bon moyen de suivre cette ligne de conduite est de s'inspirer de ce qui s'est déjà fait dans d'autres domaines pour développer une qualité militaire.

L'arme de la cavalerie, c'est le cheval.

L'arme de l'infanterie, c'est le fusil.

Le temps d'instruction est trop court pour faire des cavaliers parfaits.

Mais le temps dont dispose l'infanterie est aussi trop court pour apprendre au soldat à se servir de son arme sur le champ de bataille avec une aisance parfaite. Cependant la question a été résolue d'une manière merveilleuse par les tirs obligatoires. Le temps manque pour appeler le soldat, chaque année, à manier son fusil dans une école de tir spéciale. Qu'à cela ne tienne ! Il devra tirer tant de coups de fusil par an. Il est inutile de rappeler ici l'organisation de contrôle si simple qui force chaque année tout fantassin à décrocher son arme d'une panoplie ou à l'extraire d'un sombre buffet. Oui, cela est d'une valeur incalculable pour le bien de l'armée. Le jour du tir obligatoire, le citoyen a dû se donner de la peine pour bien tirer, a dû nettoyer son arme, a dû penser à l'instrument qui serait sa raison d'être dans la bataille. Combien peu le feraient sans l'obligation ! Une élite ; et ici, comme dans tous les domaines, cette élite serait bien faible.

C'est l'institution du tir obligatoire qui fait aimer le tir à une foule de citoyens. C'est elle au fond qui forme les nombreux tireurs suisses, et leur donne et le courage et le désir de participer aux innombrables fêtes de tir de nos sociétés.

Ne serait-il pas possible de faire pour la cavalerie ce qui se fait pour l'infanterie ? La patrie dit au citoyen : « Je te donne un fusil, mais tu me prouveras chaque année ce que tu peux faire avec cette arme. » N'est-elle pas en droit de dire à un

cavalier : « Je te donne un cheval, mais tu me prouveras chaque année ce que tu es en mesure de faire avec celui-ci. »

Il me semble que la Confédération aurait le droit et le devoir d'exiger des soldats de cavalerie qu'ils exécutent chaque année, avec le même mode de contrôle qui existe pour le tir obligatoire, un exercice d'équitation excessivement simple.

De cette manière on détruirait un état d'esprit qu'il est presque impossible de changer. C'est celui qui veut que le jeune dragon qui rentre à la maison, son école de recrues terminée, soit considéré de suite par tout son entourage comme un écuyer parfait. Etant parfait, il n'a plus rien à apprendre. Lui arrive-t-il des aventures avec son cheval? C'est naturellement et uniquement la faute de « sa monture ». Au bout de quelque temps, les parents ont placé le cheval de cavalerie au rang d'animal féroce. Le dragon, lui, a encore grandi ; il ne monte plus à cheval, « il dompte sa monture ».

Le cheval est-il au contraire très sage? Tout l'entourage du dragon s'ingénie pour l'empêcher de pratiquer l'art de l'équitation, parce qu'il est beaucoup plus agréable et plus commode pour tout le monde de se servir du cheval au « petit char ». Ce qui fait que toutes les fois qu'un cheval de cavalerie pourrait et devrait être monté, il est mis entre les brancards d'une voiture.

Créer des exercices obligatoires d'équitation, c'est du coup détruire cette légende que l'école de recrues fait des cavaliers parfaits. C'est au contraire persuader chacun que si le citoyen est devenu plus énergique, plus viril, plus décidé à agir à son école de recrues, il faut qu'il cultive ces qualités, car le temps qui s'écoule les émousse chaque jour.

On peut être et avoir été. Pour le plus grand bien de l'armée, il faut que chaque dragon soit toujours apte à faire par lui-même, et par sa propre énergie, ce qu'il faisait lorsque l'autorité d'un chef l'y forçait. Le peuple suisse qui a un rude bon sens comprendra de suite. Tout l'entourage d'un dragon l'encouragera ou tout au moins le laissera agir lorsqu'il aura envie de se perfectionner, parce que l'on ne voudra pas qu'il démérite. Et démériter, ce sera de voir écrire noir sur blanc dans un livret une mauvaise note lors des exercices d'équitation.

Naturellement, ces exercices devraient être d'une grande simplicité, exécutés sans l'habit militaire, et que des sociétés à effectif restreint — minimum cinq membres — puissent les

organiser. On pourrait, par exemple, se contenter de donner trois notes: une pour le saut, une pour la voltige (il serait facile d'établir pour cette note deux ou trois exercices très simples en s'inspirant de ce que l'on demande à des recrues), une note de tenue générale.

Des sociétés de cavalerie existent en quantité suffisante surtout le territoire de la Confédération pour donner à chacun, quitte à se déplacer un peu, l'occasion de participer à un de ces exercices. Si l'on admet que ceux-ci doivent être d'une très grande simplicité et d'une durée très courte, rien n'empêcherait un dragon de faire quelques kilomètres pour se rendre à l'endroit où ils auront lieu. On exige bien davantage, aux manœuvres, de ces mêmes chevaux lourdement chargés.

En résumé, par la création d'exercices d'équitation obligatoires, la Confédération pourrait avoir la persuasion que chaque soldat de cavalerie, au minimum une fois par an, est obligé de se perfectionner dans l'art de l'équitation. Elle verrait le nombre des participants militaires aux concours hippiques augmenter dans de très fortes proportions.

R. ÆSCHLIMANN,
1^{er} lieut. comp. Guides 1.

